

Montréal, le 13 février 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et
demandes de modification des tarifs de Gazifère à compter du
1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024
Dossier de la Régie : R-4194-2022 Phase 3B

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu les correspondances de Gazifère, déposée le 7 février 2024¹, du RTIÉE, déposée le 9 février 2024², et du GRAME, déposée le 12 février 2024³.

À la lumière des préoccupations soulevées par les intervenants précités, la Régie juge que les réponses de Gazifère aux questions suivantes seraient utiles aux fins de décider de ses demandes formulées dans la lettre du 6 février 2024, en regard, notamment, du traitement de son entente d'approvisionnement en GSR (**(l'Entente)**) :

1. En référence à l'Entente, dans sa correspondance du 6 novembre 2023⁴, Gazifère mentionne que le contrat de GSR prévoit un délai d'acceptation de 180 jours à compter de la date de signature, soit le 17 octobre 2023. Veuillez préciser si le contrat devient caduc à l'échéance du délai d'acceptation.
2. Dans la négative, veuillez préciser si Gazifère a négocié un nouveau délai d'acceptation.
3. Veuillez préciser à quel horizon Gazifère prévoit informer la Régie de la progression du dossier dans le cadre d'une éventuelle Phase 4 du présent dossier.

¹ Pièce [B-0309](#).

² Pièce [C-RTIÉE-0062](#).

³ Pièce [C-GRAME-0034](#).

⁴ Pièce [B-0234](#).

4. Veuillez commenter l'opportunité que l'examen de l'Entente se fasse dans le cadre du prochain dossier tarifaire de Gazifère, dont le dépôt serait attendu au cours du printemps ou de l'été 2024.

La Régie demande à Gazifère de déposer ses réponses à ces questions, **au plus tard le lundi 19 février 2024, à 16 h.**

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd